

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures 30  
MAIRIE

## Présents :

Mme BALLON Pascale M. CASTANO Didier, Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COURPRON Tony, M. COURPRON Jean-Claude, M. FEUGNET Christophe, M. JOLY Jean-Paul, Mme LYS Marie-Marguerite, Mme MAILLET Claudine, M. SCIARD Hughes, Mme POUZAUD Danielle, M. LATASTE Fabrice

## Procuration(s) :

Absent(s) : ,

Excusé(s) : Mme MARCHAIS Gisèle

Secrétaire de séance : Christophe FEUGNET

Président de séance : Madame MAILLET Claudine, Maire

## 1 – Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux délibération N° 462020

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie<sup>1</sup>.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : 3 délégué(s) et 3 suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

### 1- Procéder à l'élection des délégués en vue des élections des sénateurs

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
<b>b.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
<b>c.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0

<sup>1</sup> En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés. En l'absence de quorum, le conseil municipal doit être convoqué à au moins trois jours d'intervalle et peut alors délibérer sans condition de quorum (art. 10 de la loi précitée).

<b>e.</b> Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	13
<b>f.</b> Majorité absolue <sup>2</sup>	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
LYS Marie-Marguerite	12	Douze
MAILLET Claudine	11	Onze
COUNIL Marie-Hélène	7	Sept
SCIARD Hughes	6	six

Mme Marie-Marguerite LYS., a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Claudine MAILLET, a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Marie-Hélène COUNIL., a été proclamé(e) élu(e) au 1er. tour et a déclaré accepter le mandat.

## 2 Procéder à l'élection des délégués suppléants en vue des élections des sénateurs

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
<b>b.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
<b>c.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
<b>e.</b> Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	14
<b>f.</b> Majorité absolue <sup>3</sup>	8

<sup>2</sup> Si le nombre de suffrages exprimés est pair, la majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié arrondie à l'entier supérieur.

<sup>3</sup> Si le nombre de suffrages exprimés est pair, la majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié arrondie à l'entier supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
POUZAUD Danielle	14	Quatorze
SCIARD Hughes	14	Quatorze
COURPRON Jean-Claude	14	Quatorze

Mme Danielle POUZAUD a été proclamé(e) élu(e) au 1er. tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Hughes SCIARD, a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jean-Claude COURPRON a été proclamé(e) élu(e) au 1er. tour et a déclaré accepter le mandat.

### 13 - Questions diverses

Monsieur Hughes SCIARD informe Madame le Maire qu'il aurait aimé une plus large concertation pour le recrutement du poste de remplaçant à mi-temps sur 4 semaines et lui reproche de ne pas avoir tenu compte du fait qu'il connaissait une personne susceptible d'occuper ce poste. Il précise qu'il serait à l'avenir préférable de favoriser le public local. Concernant les prochains recrutements une commission sera chargée de l'étude des candidatures, et présentera ses propositions au Conseil Municipal.

BALLON Pascale	CASTANO Didier	CHAUSSE Tracey	COULON Hervé Jean-Noël
COUNIL Marie-Hélène	COURPRON Jean-Claude	COURPRON Tony	FEUGNET Christophe
JOLY Jean-Paul	LATASTE Fabrice	LYS Marie-Marguerite	MAILLET Claudine
MARCHAIS Gisèle Excusée	POUZAUD Danielle	SCIARD Hughes	